

COMMUNE DE GRANDRIS
COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 MAI 2019 A 20 H 30
Convocation du 30 avril 2019

Présents : Jean-Pierre GOUDARD, Colette FORY, Lionel GUIARD, Caroline CORTAY, Laurent DESPLASSE, Fabienne MAYNARD, Célia TRUCHE, Jean-Luc CHUET, Aurélien DELHOMME.

Excusés : Paul CRETIN (pouvoir donné à Lionel GUIARD), Karine MERVELAY (pouvoir donné à Caroline CORTAY)

Démissionnaires : Kristell PERRIN, Raphaël PINARDON, Jean-Pierre PUJKIS, Stéphanie APPERCEL-CONVERT.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance : Fabienne MAYNARD

Compte rendu du 25 mars 2019 : adopté à l'unanimité

COR

- Demande d'un Fonds de concours pour les travaux du boulodrome :

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, le soutien financier de la COR via un fonds de concours d'un montant de 35 000 € pour la rénovation du boulodrome et autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de Développement Territorial avec la COR.

- Choix du nombre de délégués pour le futur Conseil COR :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté, un accord local, fixant à 66 le nombre de sièges du conseil Communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, pour Grandris le nombre de conseillers communautaires titulaires serait de 2.

Délibération : Le Conseil Municipal décide de fixer, à l'unanimité, à 66 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la COR.

- Déchets : avenant redevance spéciale pour déclencher la collecte sur demande de la Mairie

Le Conseil Municipal accepte les termes de l'avenant à la convention sur la fréquence d'enlèvement des déchets ; à savoir : la commune demande au service gestion des déchets de la COR la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables par mail ou par téléphone pour la redevance spéciale (Odysée, Salle l'Etoile, l'Ecole).

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle collecte des ordures ménagères et indique que la COR est gestionnaire des déchets ; il faut donc s'adresser directement au service déchets de la COR soit par téléphone, soit par courrier ou par mail pour signifier son mécontentement.

DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES POUR LES HAMEAUX

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 04 juillet 2011, du 05 mars 2013 et du 11 mai 2015, signale l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies publiques et aux hameaux de la commune et rappelle les conditions d'exercice du choix du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, décide que les voies et hameaux de la commune ci-après désignés recevront les dénominations officielles suivantes :

- Chemin de Nuizières, chemin de la Presle, chemin de la Maltirée.
- Route de Meaux la Montagne.
- Hameaux : La Folletière, Le Clos, Les Combars, Challière, Le Montay, Crêt de la Sarre, Le Collonge, Le Chirat, Valras, Le Noir, Les Igaux, Les Palletières, Les Places, Le Brûlé, Le Bois de la Vache, Gondras, Montgrand, Le Gathier, Le Plat Marsan, Vergombet du Haut, Le Cros, Les Grandes Terres, La Fond Sardet, Les Brosses.

TOUR DE GARDE DE L'URNE ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019

Les membres du Conseil Municipal s'inscrivent pour tenir le bureau de vote de 8h à 18h ainsi que le dépouillement.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie communautaire : sur quatre voiries proposées Allée de la Sapinière, Allée des Roses, Chemin de la Rivière et chemin des Roches, seules deux routes ont été sélectionnées par la COR : allées de la Sapinière et des Roses (lotissement du Calvaire).

La borne incendie face à la salle l'Etoile va être changée prochainement.

Elagage/broyage des talus : ce sera à nouveau l'entreprise GEOFFRAY de Lamure. La proposition de l'entreprise GIRAUD de Claveisolles est refusée car l'année dernière, lorsque la commune recherchait un nouveau prestataire, elle avait trop de travail et ne prenait plus de nouveaux clients.

Travaux : boulodrome : le désamiantage de la buvette et la réfection du toit n'ont pas été prévus à l'appel d'offres. A voir suivant le résultat des appels d'offres.

URBANISME : DROIT DE PREEMPTION

Mme Michèle SOLER – AC 289 et AC 290 – La Grange Poupet

Association les Amis – AB 695 et AB 700 6 Le Bourg

M Dimitri CORTAY Mme Elodie PAULUS – AB 508 (en partie à la commune) – Le Bourg

M Dimitri CORTAY Mme Elodie PAULUS – AB 508 (en partie au Département) – Le Bourg

Commune de Grandris – AB 506 et AB 305 (en partie au Département) – Le Bourg

Commune de Grandris – AB 506 (en partie à M Dimitri CORTAY Mme Elodie PAULUS) – Le Bourg

Le Conseil Municipal ne préempte pas.

DATE DU PROCHAIN :

Lundi 17 juin 2019 à 20h30

QUESTIONS DIVERSES

- Défilé du 8 mai : 11 h devant le Grandrisien
- Rallye des Princesses : 4 juin de 10h à 13h
- Inauguration de la Sare : 14 juin à partir de 11h
- Ecurie des Lapins (vieilles voitures) : 6 juillet
- Tour de France dans la vallée en direction de Chamelet : 13 juillet
- Journée des associations : 31 août
- Journée intergénérationnelle : 17 octobre
- Eglise : lors de la mise aux normes électriques du clocher, les élus ont découvert des essais de sonorisation avec nouveaux hauts parleurs, amplificateurs, audio, pour un montant de 24 000 € et le remplacement de luminaires pour 2 000 €. A la demande de la paroisse pour une éventuelle subvention communale, le Conseil Municipal, qui a voté le budget en mars, répondra ultérieurement.
- Les habitants de la Rivière et de Chapoton demandent au Conseil Municipal que la route de la Rivière soit sécurisée (limitée à 30 km/h, dos d'âne, panneaux attention enfants, par exemple).
- Célia interroge la commission école sur le courrier très négatif, limite agressif, que les parents d'élèves ont reçu concernant des mises aux points sur la cantine et la garderie. Elle ne comprend pas qu'il y ait moins d'élèves à la cantine et plus d'histoires. La commission a fait ce courrier parce que les problèmes sont de plus en plus fréquents et prennent une ampleur démesurée.
Pas de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

